

Petit cassi

Petit mimosa, petit acacia

Nom scientifique Desmanthus virgatus

Synonymes Mimosa virgata

Famille Fabaceae



Photos : CBNM (Marie Lacoste)

DESCRIPTION

Allure générale Herbe dressée ou ascendante ou sous-arbrisseau, de 0,5 à 2 m de hauteur.

Feuilles Alternes, composées bipennées, avec une glande foliaire au sommet du pétiole. Les feuilles ont 1 à 4 paires de pennes sur lesquelles s'insèrent 6 à 15 paires de petites folioles oblongues.

Fleurs 6 à 10 petites fleurs groupées en petits capitules sphériques portés par un long pédoncule ; pétales blancs, longs de 3-4 mm ; 10 étamines longues de 5 mm.

Fruits Gousses applaties et linéaires, mesurant 5-9 × 0,3-0,4 cm.

Graines En forme de losange, longues de 2,5-3 mm.

Caractéristiques Sous-arbrisseau à tiges anguleuses peu ramifiées, à feuilles doublement composées, à fleurs formant de petites boules blanches et à longues gousses applaties.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Sexué.

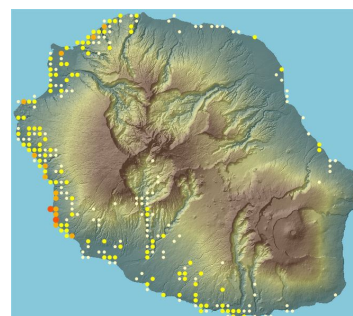
Mode de dissémination

Les graines sont dispersées à proximité des plantes mères par gravité (barochorie) ou à plus grandes distances par le bétail.

Conditions de développement

Héliophile stricte, disparaît lorsque le milieu se referme (arboré) ; supporte difficilement les périodes de sécheresse prolongée ; tolère une pression de pâturage et les incendies.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Source : Mascarine Catediana

Aire d'origine Amérique tropicale

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

- Réunion** Le petit cassi est devenu une mauvaise herbe à toutes altitudes, principalement dans les zones sèches de la côte sous le vent.
- Monde** Cette espèce est considérée comme une mauvaise herbe des cultures et une rudérale des terrains abandonnés à Mayotte, à Diego Garcia, dans certaines îles du Pacifique, au Japon et en Australie. Dans l'archipel de Hawai'i et aux îles Fidji, elle envahit les zones fortement perturbées, ouvertes et humides le long des côtes.

IMPACTS

Cette plante n'a pas d'impact direct sur les milieux naturels et sur la flore indigène.

Elle envahit les zones fortement perturbées comme les bords de routes, les terrains vagues, les rues et forme des broussailles sur le littoral. D'un point de vue agricole, elle concurrence les cultures vivrières et maraîchères à ± forte densité (1-2 pieds/m²).

USAGES



Constitue une plante fourragère pour les caprins ("cabris").

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

Cette espèce fait partie des espèces de la liste des plantes exotiques potentiellement envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM.

Le petit cassi a fait l'objet d'une action de lutte à la Pointe du Tremblet sur le site de l'ancienne décharge municipale, actuellement utilisée en plantation de bois de couleurs.